

Tribunal de la fonction publique européenne: chambre juridictionnelle au Tribunal de première instance

2003/0280(CNS) - 02/12/2005 - Acte législatif de mise en oeuvre

ACTE : Décision du Président de la Cour de justice constatant que le Tribunal de la fonction publique de l'UE est régulièrement constitué.

CONTENU : aux termes de la présente décision, le Président de la Cour de Justice constate que le Tribunal de la fonction publique est régulièrement constitué et qu'il est en mesure d'exercer les fonctions juridictionnelles qui lui sont confiées.

L'article 1^{er} de l'annexe I du protocole sur le statut de la Cour de justice entre en vigueur le 12/12/2005.